

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de LANDIVISIAU
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2023/043

Portant sur l'interdiction de circulation piétonne sur le stade de Ty Guen à l'occasion d'une compétition de tir à l'arc.

Le Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,
VU l'article R 610-5° du code pénal,
VU la demande de Monsieur Noël BERLEMONT-MAURIAC, président des Archers Landivisiens.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE

Article premier : la circulation des piétons sera interdite sur les voies piétonnes d'accès au terrain d'honneur du stade Ty Guen le samedi 15 avril 2023 ainsi que le dimanche 16 avril 2023.

Article deux : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par les services technique municipaux.

Article trois : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

Article quatre : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 31/01/2023

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »
Louis SALIOU

Certifié exécutoire

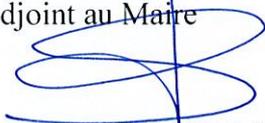
Compte tenu de la publication le .01/02/2023

Fait à Landivisiau le..01/02/2023

Pour le Maire et par délégation

Louis SALIOU

Adjoint au Maire



HÔTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr / Internet : www.landivisiau.bzh